

Staatskanzlei des Kantons Bern  
Postgasse 68  
3000 Bern 8

par courrier électronique à michel.walthert@sta.be.ch

Berne, le 16 août 2012

**Procédure de consultation au sujet de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Donnant suite à votre lettre du 27 juin, nous vous faisons parvenir ci-après notre prise de position quant au projet de loi mis en consultation.

**1. Remarque préliminaire :**

Les Verts du Canton de Berne ainsi que leur parti régional – les Verts du Jura Bernois – se déclarent favorables à l'organisation d'un vote sur l'avenir institutionnel du Jura bernois ; ils sont en effet persuadés qu'un tel vote représente une solution pouvant mener à un règlement définitif de la Question jurassienne. Les Verts du Jura bernois tiennent à préciser qu'ils comptent dans leurs rangs aussi bien des partisans que des opposants à la création d'un nouveau canton.

**2. Modification de la Loi sur le Statut particulier du Jura bernois (LStP)**

**Les Verts du Canton de Berne ainsi que les Verts du Jura Bernois se déclarent notamment favorables aux nouveaux articles (58a, 58b et 58 c) de la loi.**

Ils saluent la remarquable ouverture d'esprit et le courage dont a fait preuve le Conseil exécutif dans la déclaration d'intention qu'il a signée conjointement avec le Gouvernement de la République et canton du Jura. Cette attitude permettra sans aucun doute la mise en place d'une procédure permettant un règlement de la Question jurassienne.

En juin 2012, le Conseil du Jura bernois (CJB) appuyait la déclaration d'intention du Gouvernement ce qui signifiait qu'il était favorable à un vote régional sur l'avenir institutionnel. Le 29 juin, il préavisait favorablement le projet du Conseil exécutif de lancer une procédure de consultation visant à modifier la loi sur le statut particulier. Notre législation ne permet en effet pas l'organisation d'une votation populaire dans une région administrative seulement. La modification proposée prévoit que les citoyennes et les

citoyens du Jura bernois décident au moyen d'une votation populaire s'ils veulent charger le Conseil-exécutif d'engager la procédure nécessaire à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et canton du Jura. La modification ne vise donc pas à accorder à la région du Jura bernois un droit politique nouveau et permanent. La votation populaire envisagée (cf. Rapport final de l'Assemblée interjurassienne – AIJ) est un cas particulier d'exercice des droits politiques qui ne peut se présenter qu'une unique fois.

**La modification proposée ne règle pas la question du vote éventuel de communes qui, une fois le résultat de la votation régionale connu, souhaiteraient choisir leur appartenance cantonale (cf. art. 9 de la déclaration d'intention des deux gouvernements cantonaux). Les Verts du Canton de Berne ainsi que les Verts du Jura Bernois sont d'avis qu'il n'est, pour l'instant, pas nécessaire d'élaborer des dispositions légales à cette fin.**

Les Verts du Canton de Berne ainsi que les Verts du Jura Bernois pensent qu'un large appui du Grand Conseil à cette modification de loi représentera en quelque sorte l'expression d'une confiance tant dans le Conseil-exécutif que dans nos institutions démocratiques.

Les Verts du Canton de Berne ainsi que les Verts du Jura Bernois sont persuadés que le processus projeté ne génèrera pas de conséquences dommageables et ils s'engageront à tout mettre en œuvre pour que les votations puissent se dérouler sereinement et dans le respect des règles démocratiques. Ils souhaitent que tous les partis, et avant tout ceux du Jura bernois, prennent à cœur cette tâche et s'engagent avec détermination pour que l'avis de chacun puisse s'exprimer librement et soit respecté tant dans la campagne précédent le vote que lors du vote.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte des propositions faites ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pierre Amstutz  
Député



Blaise Kropf  
Président des Verts Canton de Berne